

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 12 juillet 2022 à 20 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire. La séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Ce dispositif s'applique pour la première séance d'installation du Conseil Municipal mais également aux séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'Urgence sanitaire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - JEAN Benoît - CADILLON Guillaume - DARRIGRAND Sébastien - LASSERRE Valérie - MAGNE Christophe - MAUBAY Pierrette

Excusés : MORENO William - TENTEELIER Dorothée

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le Maire ouvre ensuite la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 23 mai 2022. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ Démission du Conseil Municipal :

Le Maire donne lecture du courrier d'Aurélié CASTETS, qui présente sa démission au sein du conseil Municipal pour des raisons personnelles et notamment pour candidater librement au poste de secrétaire de mairie ouvert au 1^{er} septembre 2022. Le Maire et le Conseillers Municipaux en prennent acte.

Elle siégeait dans plusieurs commissions communales et intercommunales, il convient de nommer des remplaçants.

Commission Culture : MAGNE Christophe

Commission Education Jeunesse et Sport : LASSERRE Valérie

Commission Finances : MAGNE Christophe

Enfance Jeunesse CCPT : William MORENO qui était son suppléant

Commission communale révision listes Electorales : LASSERRE Valérie

2°/ Recensement de la Population 2023 – Nomination Coordonnateur :

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Il nous faut nommer un coordonnateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Comme pour les précédents, c'est Isabelle LABATUT, secrétaire de mairie, qui est nommée coordonnateur.

3°/ Détermination ratios Promu-promouvable 2022 au titre d'avancement de Grade :

Le Maire indique qu'il appartient à chaque assemblée de chaque collectivité de déterminer le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur et d'en référer au comité paritaire. Les ratios peuvent être fixés par catégorie, par filière, par cadre d'emploi.

Il faut souligner que ce dispositif des ratios n'a pas d'influence sur les compétences de l'autorité territoriale, qui reste seule habilitée à décider de l'avancement de grade des agents.

Le ratio doit être fixé en ce qui concerne les grades suivants :

- Adjoint technique territoriaux principal de 2^{ème} classe.
- Adjoint administratif principal de 1^{ème} classe.
- Rédacteur principal de 1^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer, pour l'année 2022, un taux de promotion de 75% pour l'avancement de grade d'adjoint technique 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.
- De fixer, pour l'année 2022, un taux de promotion de 100% pour l'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- De fixer, pour l'année 2022, un taux de promotion de 100% pour l'avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

4°/ Remplacement du Photocopieur :

Le photocopieur de la mairie est arrivé au bout du contrat de location, et nécessite beaucoup de réparations. Le Maire présente une nouvelle proposition de location et de maintenance avec un loyer d'un montant de 57 € HT pour un nouvel appareil TOSHIBA 2010 AC.

Le prix pour la maintenance à raison de : Copie noire : 0.0029 HT Copie couleur : 0.029 HT.

Le Conseil municipal approuve ledit contrat.

5°/ Point travaux

5.1. : Salle Polyvalente :

Le carreleur devrait arriver la semaine prochaine, le sanitaire est bloqué et le charpentier n'a pas mis les dalles. Il reste à réaliser la peinture intérieure. Le Maire indique qu'il a préconisé au foyer associatif une simulation de reprise au 1^{er} octobre et au 1^{er} novembre.

5.2. : Maison de la Musique :

Depuis l'incendie, et après accord de l'assurance, le devis de 13 717 € des artisans landais doit être réactualisé. Le remboursement de l'assurance est de 17 479 € compte tenu de la vétusté.

Les dépenses engendrées : 215.03 TTC Devis réparation PROMAT
 5 221.50 TTC Nettoyage
 14 612.49 TTC Artisans landais devis révisé

Ce qui nous laisse un reste à charge de 2069.10 €

5.3. : Route de Berdot :

Les travaux se feront du 22 août au 02 septembre 2022 ; une déviation est à mettre en place

6°/ Informations et questions diverses :

6.1. : CAUE : Le rapport d'activité est présenté, la cotisation annuelle est de 172 €

6.2. : Demande Riverains Centre Bourg : Madame PASCUAL demande une nouvelle numérotation pour la partie locative de sa propriété ainsi que l'ouverture avec portillon dans la barrière du mobilier urbain pour créer un accès. Le conseil Municipal donne un avis favorable pour la numérotation et la création d'une nouvelle adresse. Il a par la suite examiné la demande de création d'une ouverture avec portillon pour créer un accès à la partie locative. Malheureusement, le Conseil a délivré un avis défavorable à cette demande d'ouverture, celle-ci entraînant le découpage de la barrière du mobilier urbain public.

6.3. : Informations diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde : il a été mis à jour mais à ce jour, nous n'avons pas de retour du CDG. Une réunion d'information se tiendra mardi 19 juillet à 18 h.
- Point acquisition mobilier : l'acquisition des tables et chaises pour la salle polyvalente et pour le foyer sportif sera soumise au Fond d'Equipement des Communes et répartie selon le tableau présenté.
- RADON : Les courriers de l'ARS nous confirme que les mesures sont largement en dessous des préconisations.
- THALES : nous confirme l'implantation du pylône de surveillance de l'aviation
- Le standard téléphonique de la mairie sera mis en conformité avec la fibre en septembre 2022.
- La cérémonie du 14 juillet se tiendra à 11h30 avec un concert de l'harmonie et vin d'honneur sous les arbres de la place St Jean.
- Le 22 juillet se tiendra le premier marché de producteurs de pays sur la place St Jean. Même plan et procédures que pour la fête.
- Les flyers de ESCAPE'T pour la plage l'été sont à distribuer dans les boîtes aux lettres par les conseillers.
- Pour info, David DEVIGNE qui a réalisé une bande dessinée sur le corps forestier canadien, nous invite à sa journée de dédicace au grand mail ce samedi 16 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.